



Avec La CFDT, portons un projet ambitieux pour les ASCT



Suite à la DCI CFDT du 1^{er} avril et à l'audience du 20 mai, la CFDT a obtenu la création d'un accord cadre sur la valorisation et la sécurisation des parcours professionnels des ASCT, des premières avancées sont déjà actées :

► **Une ligne métier garantie, quelque soit l'évolution structurelle de l'entreprise :**

⇒ Les ASCT restent rattachés à des établissements « mono métiers » (trains) travaillant pour les 2 branches voyageurs de la SNCF.

⇒ Les DET restent rattachés aux Directeurs de Régions, eux même rattachés à la Présidence.

⇒ La Direction des Trains confirme qu'elle est et reste garante des parcours professionnels des ASCT.

► **Critères d'accès à un roulement et passerelles inter chantier :**

⇒ Une ligne de conduite concernant les processus d'accès aux roulements sera définie.

⇒ Le maintien en roulements au sein d'une même UO, mais également concernant la gestion

des passerelles entre UO d'un même ECT ou entre ECT et Etablissement Multi Fonction sera élaborée.

(La CFDT constate qu'il faut obligatoirement faciliter les passerelles inter chantiers, ce qui devient de plus en plus difficile avec la gestion par activité).

► **Pouvoir accéder au temps partiel dans l'ensemble des roulements d'un ECT :**

⇒ La recherche d'optimisation des organisations du travail, afin de mieux répondre aux demandes d'accès du travail à temps partiel sur l'ensemble des chantiers d'un ECT, sera abordée lors des groupes de travail.

► **La mise en place d'un processus d'accompagnement des mutations :**

⇒ Dans chaque ECT, les agents qui confirment leur demande de mutation et l'acceptation d'un départ dans l'année (jusqu'à mi-2011) seront listés.

⇒ Si l'agent ne peut partir dans l'année, il n'est pas inclus dans le processus d'accompagnement des mutations de l'année mais il conserve son rang de départ dans la base de données « idap changement de résidence ».

⇒ Si l'agent peut partir dans l'année, les deux ECT contractualisent la mutation (engagement sur une date de mutation).

⇒ Ce processus sera suivi par le département RH de la DDT en lien avec les pôles RH des établissements afin de piloter et d'optimiser les flux entre ECT par régulation des recrutements externes et internes.



Un état des lieux et des points d'étapes seront communiqués aux partenaires sociaux au niveau national.

(Le système pourra être pérennisé si le volume d'embauches en ECT est suffisant).

⇒ la CFDT a également obtenu que ce document, posant certains principes généraux, autorise une déclinaison régionale, en tant que de besoin, par exemple pour les projets d'Etablissement Multi Fonctions, sous la forme d'un référentiel.

► **Seront également abordés les points suivants :**

- ⇒ Extension de la prime de réserve aux agents des EA et GCIF effectuant des périodes de réserve
- ⇒ Pour la CFDT, la prime doit être versée même si l'agent assure une journée en réserve pure sans assurer de train.
- ⇒ Evolution du métier de CBORM (missions sol/trains, formations, référent...),

Pour la CFDT, ce futur accord doit être ambitieux et sans exclusivité sur le choix des thèmes abordés.

(Tout en restant vigilant sur le maintien des acquis et du statut de roulant).

Pour la CFDT, il serait utile que les organisations syndicales représentatives établissent une plateforme revendicative commune. Seule cette synergie syndicale pourra garantir la valeur ajoutée d'un tel accord sur la valorisation et la sécurisation des parcours professionnels ASCT.

Le premier groupe de travail se tiendra le 15 juin 2010.

Retour sur un conflit...

Pour la CFDT, le conflit du mois d'avril est un sujet clos.

Malgré les propos exprimés des uns et des autres dans les médias en employant des termes souvent violents, voire injurieux à l'égard de la CFDT, prise comme bouc émissaire par ses détracteurs pour tenter de justifier l'échec du mouvement. Il faut se poser les questions suivantes :

Comment se fait-il que seulement un tiers des ASCT se soit mobilisé ?

Comment se fait-il que dans les deux tiers des ECT, une grande partie des sympathisants, adhérents et militants des syndicats à l'initiative du conflit se soit peu ou pas impliqués ?

Si la conflictualité était justifiée sur certains ECT, elle ne l'était certainement pas nationalement, au vu de ce que l'interfédérale CGT-UNSA-CFDT avait obtenu en décembre 2009.

En réalité, sur cette période de l'année, seule la CFDT a négocié et concrétisé sur des sujets revendicatifs récurrents sur lesquels personne n'avait rien obtenu depuis des années.

Certains trouvent insuffisantes les avancées obtenues par la CFDT, qu'en pensent les ASCT qui demain vont bénéficier de ces mesures ?

